

Adhésion à l'ASNOM

Sont admis dans l'association :

1) à titre de membres actifs :

- les anciens élèves des écoles du service de santé des armées (école de Santé Navale de Bordeaux, école de Santé Militaire de Lyon, école de Santé des armées de Lyon-Bron et école de Santé des Armées de Bron)
- les internes des hôpitaux des armées,
- tout officier servant ou ayant servi dans le service de santé des armées.
- certaines personnes physiques ou morales avec l'agrément du conseil d'administration.

2) à titre de membres aspirants :

- les élèves de l'Ecole de Santé des Armées de Bron (ESA)

3) à titre de membres associés

- les médecins militaires étrangers formés dans nos écoles
- les conjoints et les enfants des membres décédés.

N.B. : La cotisation annuelle est actuellement de 40€ pour les membres actifs et de 20€ pour les aspirants et les membres associés.